



LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION
27 mars 2025
DATE D’AFFICHAGE
27 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 16
Voitants : 20

OBJET

ACTUALISATION TARIFAIRE DU
MARCHE ALIMENTAIRE
« LES FILS DE MADAME GERAUD »

Pour : 9
Contre : 7
Abstention : 4

Transmise en sous-préfecture le
Publiée le
Notifiée le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS

L’an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGÉ, Stéphane RAYNAL, Guy-Charles HUMBERT, Stéphanie MARTINS-VIANA, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Léa PHALIPPOUX et Florian DAVID

Étaient absents excusés :	Donne pouvoir à :
Laurent PERTHUIS	Stéphanie MARTINS-VIANA
Maria PYRKA	Mariannick MORVAN
Agostino MUZZIN	Hervé FRANEL
Caroline ARAMINTHE	Florian DAVID

Était (ent) absent (es) :
Christine DAVOINE
Julien CAYZAC
Charlène METAUT
Mickael SHEPS
Laure CHENU
Ghislaine LESAGE
Patricia JEGEN

DELIBERATION
ACTUALISATION TARIFAIRE DU MARCHE ALIMENTAIRE
« LES FILS DE MADAME GERAUD »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
CONSIDERANT la nécessité de procéder à l’ajustement des tarifs du marché alimentaire
CONSIDERANT l’avis de la Commission des Finances en date du 9 avril 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte la nouvelle grille de tarifs annexée,
DIT que cette grille sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2025,
PRECISE qu’une analyse des résultats attendus seront engagés au plus tard au 1^{er} janvier 2025,
AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.


Maire,
Mariannick MORVAN

N°	2025	04	014
----	------	----	-----

ANNEXE
DELIBERATION ACTUALISATION TARIFAIRE DU MARCHE ALIMENTAIRE
« LES FILS DE MADAME GERAUD »

Ville de LA FERTÉ-ALAIS

EXPLOITATION DES DROITS DE PLACE

NOMENCLATURE DES TARIFS ET REDEVANCES
APPLICABLE AU 1^{er} janvier 2025

TARIFS (H.T.)

en vigueur Proposition 2025

Droits de place (pour une profondeur maximale de 1m70)

-	<u>Places couvertes de 1 mètres de façade</u>		
	la première	6,10 €	6,32 €
	la deuxième	6,57 €	6,81 €
	la troisième	7,05 €	7,30 €
	la quatrième et les suivantes	7,55 €	7,82 €
-	<u>Places découvertes</u>		
	le mètre linéaire... prof 2 m	4,51 €	4,67 €
-	<u>Supplément par place formant encoignure</u>		
	par mètre linéaire de façade marchande	1,77 €	1,84 €

Redevances

-	<u>Nettoyage</u> (pour une profondeur maximale de 1m70) : fourniture de sacs		
	sacs supplémentaires à l'unité	0,73 €	0,76 €
-	<u>Animation</u>		
	par commerçant et par séance	2,34 €	2,43 €